

FIN 303a

PROCÉDURE DE CAPITALISATION, D'AMORTISSEMENT ET DE DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**DERNIÈRE DATE DE
RÉVISION** 13 février 2026

**PROCHAINE DATE DE
RÉVISION** 13 février 2026

Pour obtenir ce document sous un autre format accessible,
veuillez communiquer avec le vice-rectorat à l'administration

*En consultation avec le comité permanent des finances, de
l'audit et des infrastructures, cette procédure est conforme à
la politique de capitalisation.*

**Campus
de Hearst**

60, 9^e Rue
Hearst (Ontario) P0L 1N0

**Campus
de Kapuskasing**

7, rue Aurora
Kapuskasing (Ontario) P5N 1J6

**Campus
de Timmins**

395, boulevard Thériault
Timmins (Ontario) P4N 0A8

uhearst.ca
1 800 887-1781

Table des matières

1. Préambule	3
2. Procédures de capitalisation	3
3. Procédure de comptabilisation des actifs	3
4. Procédure d'amortissement	4
5. Dépenses non capitalisables	4
6. Catégories d'immobilisations	5
7. Dispositions	5

1. Préambule

Cette procédure détaille les étapes à suivre pour la capitalisation, la comptabilisation des actifs, ainsi que l'amortissement des immobilisations de l'Université de Hearst. Elle s'appuie sur les principes énoncés dans la Politique de capitalisation et vise à garantir une gestion rigoureuse et transparente des immobilisations conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

2. Procédures de capitalisation

La capitalisation concerne la comptabilisation de coûts à l'actif qui satisfont à des critères précis tels une durée de vie utile de plus d'un an et une valeur égale ou supérieure à 2 000 \$.

- a. Identification des immobilisations corporels : Chaque département ou unité administrative identifie les actifs potentiels devant être capitalisés.
- b. Acquisition des immobilisations corporels : Toute acquisition doit être approuvée par le service des finances conformément aux directives d'approvisionnement en vigueur.
- c. Enregistrement dans le registre des immobilisations : Une fois acquis, les actifs doivent être enregistrés dans le registre des immobilisations. Les informations suivantes doivent être saisies : date d'acquisition, coût d'acquisition, description de l'actif, durée de vie utile estimée, et toute information connexe concernant l'entretien ou la maintenance.
- d. Suivi des immobilisations : Le département des finances effectue un suivi périodique pour s'assurer que les immobilisations sont correctement enregistrées et entretenues.

3. Procédure de comptabilisation des actifs

La comptabilisation des immobilisations corporels comprend les étapes suivantes :

- a. Enregistrement initial : À l'acquisition d'une immobilisation, elle est enregistrée dans les états financiers au coût d'acquisition, qui inclut les coûts engagés pour amener celle-ci à l'endroit et dans l'état où elle doit se trouver aux fins de son utilisation prévue tels les coûts d'installation, les coûts de conception et les honoraires d'ingénieurs, les frais juridiques, les frais d'arpentage, les frais d'assainissement et d'aménagement du terrain et les frais de transport.
- b. Critères de comptabilisation :
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées lorsque les conditions suivantes sont remplies :
 - i. elles sont destinées à être utilisées à des fins de prestation de services, de production de biens ou à des fins administratives, ou à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations corporelles;
 - ii. elles ont été acquises, construites, développées ou mises en valeur en vue d'être utilisées de façon durable;
 - iii. elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités;

- iv. elles ont le potentiel de produire des avantages économiques futurs;
 - v. l'actif est contrôlé par l'Université;
 - vi. il a une durée de vie utile supérieure à un an et il est d'un montant égal ou supérieur à 2,000\$.
- c. Imputation dans les états financiers : Les immobilisations sont imputées dans les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

4. Procédure d'amortissement

L'amortissement permet de répartir le coût d'un actif sur sa durée de vie utile.

- Détermination de la durée de vie utile : La durée de vie utile de chaque actif est déterminée en fonction de son type (par exemple, 5 ans pour le matériel informatique, 10 ans pour les véhicules, 40 ans pour les bâtiments).
- Méthode d'amortissement : L'Université utilise la méthode linéaire pour amortir ses immobilisations. Le coût de l'actif moins la valeur résiduelle est réparti également sur chaque année de sa durée de vie utile.
- Enregistrement de l'amortissement : Chaque année, l'amortissement est calculé et enregistré dans les états financiers pour refléter la réduction de la valeur de l'actif. L'amortissement débute à la date où l'actif est prêt à être utilisé.
- Révision de la durée de vie utile : Si nécessaire, la durée de vie utile des actifs est réévaluée. Toute modification significative doit être approuvée par le service des finances et reflétée dans les états financiers.

5. Dépenses non capitalisables

Les dépenses suivantes sont pas incluses dans le coût de l'immobilisation :

- les dépenses qui ne répondent pas à un des critères de la section 3;
- les coûts de fonctionnement ou des opérations courantes (salaires, loyers, etc.);
- les coûts d'entretien et réparations;
- les coûts de remplacement;
- les coûts d'option, d'opportunité ou de renonciation reliés à la décision d'acquérir, de construire, de développer ou d'améliorer une immobilisation corporelle ne sont pas inclus dans le coût de cette immobilisation.

6. Catégories d'immobilisations

Catégories d'immobilisation	Durée de vie utile
Édifices	40 ans
Mobilier et équipement	20 ans
Pavé	12 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Véhicules	8 ans

7. Dispositions

- Identifier l'immobilisation à disposer ainsi que la raison de la disposition (vente ou mise au rebut).
- Estimer la valeur résiduelle de l'immobilisation, si applicable.
- Comptabiliser la cession de l'immobilisation en retirant son coût historique et son amortissement cumulé associé.
- Fournir les informations pertinentes dans les états financiers sur la disposition.